



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025

Délibération du CCAS n° DEL EHPAD 2025-012

Le **26/09/2025** à 08h00, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Viry d'âment convoqué le **19/09/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la mairie, sous la présidence de Mme Michèle SECRET, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 5

CHEVALIER Laurent, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, VIOLLET Michèle, GAL Marie-Madeleine

Procurations : 3

VIOLLET Pierre a donné pouvoir à VIOLLET Michèle, TEXIER Mireille a donné pouvoir à GAL Marie-Madeleine, DERONZIER Michel a donné pouvoir à SECRET Michèle

Absents : 4

VIOLLET Pierre, TEXIER Mireille, DERONZIER Michel, HAMARD Patrick

Secrétaire :

GAL Marie-Madeleine

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- ☒ Transmission à la préfecture le 26/09/2025
- ☒ Publication le 29/09/2025

Objet : EHPAD LES OMBELLES - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Madame la Vice-Présidente explique aux membres du conseil d'administration, qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie, pour le même montant que précédemment, de 150 000,00 €.

Le précédent contrat, conclu auprès du Crédit Agricole des Savoie, a pris fin au 24/09/2025.

Les principales caractéristiques du nouveau contrat avec le Crédit Agricole des Savoie sont les suivantes :

- Objet du contrat : Avance de trésorerie à court terme d'un montant de 150 000,00 €
- Taux d'intérêt : Intérêts trimestriels - Variation mensuelle de l'index
- Base de calcul : exact / 360 jours
- Euribor moyen : + 0,93 %
- Frais de dossier : 200,00 €
- Durée : 12 mois

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Entendu l'exposé, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve le contrat relatif à la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000,00 € tel que proposé par le Crédit Agricole des Savoie.

Article 2 :

Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Objet du contrat : Avance de trésorerie à court terme d'un montant de 150 000,00 €
- Taux d'intérêt : Intérêts trimestriels - Variation mensuelle de l'index
- Base de calcul : exact / 360 jours
- Euribor moyen : + 0,93 %
- Frais de dossier : 200,00 €
- Durée : 12 mois

Article 3 :

Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit contrat.

Résultat du vote :

Pour : 8 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
---------------	-----------------	---------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Président,

La Secrétaire,
Marie-Madeleine GAL

Signé le 26/09/2025

Signé le 26/09/2025

Michèle SECRET
Vice-Présidente du C.C.A.S.